

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre 2013

## Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques

---

### Déclaration du groupe de la CFTC

700 000 pétitionnaires ont réclamé qu'aient lieu des débats au CESE sur les conséquences des évolutions du mariage et de la famille. Le groupe de la CFTC partage la position du Bureau sur le fait que le CESE ne pouvait s'ériger en recours d'une loi votée par une assemblée législative. Pour cette raison, nous ne pouvions en rester au seul projet de loi sur le mariage des couples de même sexe, sans traiter des problèmes qui existaient, pour beaucoup, avant cette loi.

Compte tenu de la place primordiale de la famille dans notre société, le CESE se devait de s'autosaisir.

Comment avancer vers la vérité sur les problèmes comme l'impact sur les enfants, de la précarisation du couple, de la fragilisation de la paternité, de la filiation ?

Le « désir » des parents est-il opposable à l'intérêt de l'enfant et, si oui, jusqu'où ? La structure de la famille doit-elle s'adapter aux demandes de communautés, de minorités ? Si oui, jusqu'à quel point ?

Ces interrogations méritaient bien un vrai débat.

Le passage juridique d'une famille institutionnelle stable à une famille contractuelle de plus en plus précaire, issue du désir de deux personnes, l'accès au mariage des couples homosexuels, sont des évolutions qui s'inscrivent dans le suivisme d'évolutions de la société. Qu'on y soit ou non favorables, elle entraîne des nombreuses questions particulièrement importantes : jusqu'où la loi doit-elle suivre ces évolutions ?

L'instabilité du couple qui précarise la vie affective de l'enfant, la disparition de l'altérité sexuelle des parents dans certaines familles, la recomposition familiale avec la multiplication des parents, l'écart grandissant entre parentalité biologique, parentalité vécue et parentalité légale, pour ne citer que ces questions, méritaient d'être regardées en profondeur.

N'y a-t-il aucune incidence pour l'enfant de ne pas avoir de père ou de mère, ou d'en avoir plusieurs, en devant distinguer entre parents biologiques et ceux qui l'élèvent ? Certains prétendent que ça n'a pas d'importance, alors pourquoi ne pas regarder de plus près la réalité ?

Dans le même temps, nombre de femmes se trouvent abandonnées avec les enfants dans une situation extrêmement difficile, autre effet pervers de la fragilisation du couple. Doit-on se contenter d'en limiter les conséquences ?

La famille est le premier lieu de l'éducation, de l'apprentissage de la solidarité, de la confrontation à l'altérité. Cela pose une autre question : est-il possible de développer une politique efficace de lutte contre l'échec scolaire, contre la délinquance, pour plus de solidarité sans pouvoir s'appuyer sur le rôle irremplaçable de la famille ?

À un moment où on constate le mal-être grandissant de la jeunesse, traduit par le développement de conduites addictives voire, de suicides, il est important de se poser la question de l'impact de la précarité familiale sur l'enfant ou les conjoints.

Cela entraîne l'interrogation : que faire ou ne pas faire ?

Si les politiques publiques peuvent jouer un rôle sur les discriminations, les solidarités, l'équilibre alimentaire, la morale laïque et bien d'autres sujets, pourquoi pas sur le problème de la précarisation et du délitement de la famille par rapport aux conjoints et aux enfants ?

Comment articuler ce rôle avec le respect de la liberté des parents ?

Sur les sujets que nous avons traités, nous n'avons pas été au bout de nos positions. Si, par exemple, nous approuvons le refus législatif de la GPA, pourquoi ne pas faire de propositions ou dire notre refus du contournement de la loi par le recours à des mères porteuses à l'étranger ? Nous posons, certes, des questions, mais sans les traiter.

Notre groupe prend en compte le travail qui a été effectué. Néanmoins, celui-ci reste trop loin du débat de société qu'espéraient les pétitionnaires et notre groupe.

C'est la raison pour laquelle le groupe de la CFTC n'a pas voté l'avis.